



Bâtir le *Nunavut* ensemble

GOVERNEMENT
DU NUNAVUT

Priorité d'embauche

La priorité est accordée aux Inuits du Nunavut.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Analyste de la législation

Cette offre d'emploi est ouverte à tous.

Échelle salariale : 109 029 \$ à 123 694 \$ IQALUIT, NU

N° de réf. 09-508260

Clôture : 5 avril 2024

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Gestionnaire des politiques et des communications

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Échelle salariale : 117 746 \$ à 133 647 \$ IQALUIT, NU

N° de réf. 05-508154

Clôture : 5 avril 2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Agent du programme de contrôle de la tuberculose

(mandat se terminant le 31 mars 2025)

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux Inuits du Nunavut résidant à Iqaluit.

Échelle salariale : 74 242 \$ à 84 260 \$ IQALUIT, NU

N° de réf. 10-508261

Clôture : 5 avril 2024

Technicien en service d'équipement hospitalier

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Échelle salariale : 76 609 \$ à 86 924 \$ IQALUIT, NU

N° de réf. 10-508266

Clôture : 5 avril 2024

MINISTÈRE DES SERVICES À LA FAMILLE

Gestionnaire des communications

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Échelle salariale : 109 029 \$ à 123 694 \$ IQALUIT, NU

N° de réf. 17-508237

Clôture : 5 avril 2024

Veillez noter que les postes situés à Iqaluit sont admissibles à une indemnité de vie dans le Nord de 16 008 \$ par année.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

Coordonnées : Ministère des Ressources humaines, Gouvernement du Nunavut, C. P. 1000, Succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0.

Tél : 867 975-6222.

Sans frais : 1 888 668-9993.

Tc : 867 975-6220.

Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

Les descriptions de poste peuvent être obtenues par télécopieur, par courriel ou en ligne. Une vérification du casier judiciaire pourrait être exigée pour certains emplois. Un dossier judiciaire n'entraîne pas nécessairement le refus d'une candidature.

Notez que l'utilisation du masculin n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.

https://gov.nu.ca/fr_ca/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi